

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 25 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un le 25 mars à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations du Conseil Municipal sous la présidence de Chantal CALVET, Maire.

**Présents** : OLIVARI Jeannine, MONE Henri, GOURBIN Thomas, OLIVIERI Gérard, OLIVIERI Chantal, DANJON Anne-Renée, GLORIES Marc.

**Absents** : Olivier MONE, Sébastien LABRIC

**Secrétaire de séance** : Joëlle OLIVE

**Date de la convocation**: 17 mars 2021

Mme Le Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL.COMMUNE.**

Après avoir présenté à l'assemblée le Compte Administratif de l'exercice 2020, Mme. CALVET Chantal, Maire, quitte la salle.

M. OLIVIERI Gérard, 1<sup>er</sup> Adjoint, prend la présidence et demande aux membres du Conseil Municipal, de délibérer sur le Compte Administratif 2020 dressé par Mme. CALVET Chantal, Maire, et d'approuver le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020
- **APPROUVE** le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE.**

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2021 et invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de Fontpédrouse.

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 dont :
- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 475 323.86 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 163 805.60 €

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL EAU ET ASSAINISSEMENT.**

Après avoir présenté à l'assemblée le Compte Administratif de l'exercice 2020, Mme. CALVET Chantal, Maire, quitte la salle.

M.OLIVIERI Gérard, 1<sup>er</sup> Adjoint, prend la présidence et demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif 2020 dressé par Mme. CALVET Chantal, Maire, et d'approuver le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Administratif 2020
- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 EAU ET ASSAINISSEMENT.**

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2021 et invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de Fontpédrouse.

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 dont :
- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 26 800 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 128 486.01 €

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION TAXE D'HABITATION ET TAXES FONCIERES.**

Mme. Le Maire rappelle les taux d'imposition 2020 et communique les bases prévisionnelles d'imposition 2021 avec le produit attendu en reconduisant les taux 2020.

Après examen du Budget Primitif 2021 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de voter les taux comme suit avec une augmentation de 1.44 pour la Taxe Foncière Bâti.
- TAXE FONCIERE (BATI) : 29.60 ( part communale 9.50 part départementale 20.10)
- TAXE FONCIERE (NON BATI) : 26.05

**TARIFS DU CAMPING « François ROUQUET » POUR L'ANNEE 2021.**

Mme. Le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'arrêter les tarifs du camping « François ROUQUET » proposés par M. MAES Mickael et Mme. LEPINE Audrey délégataires par convention de délégation de service public en date du 16 février 2021.

### **EMPLACEMENT PAR NUIT TARIFS 2021**

	<b>BASSE SAISON</b>	<b>HAUTE SAISON</b>
1 adulte + 1 tente	7.50 € par nuit	9.50 € par nuit
2 adultes + 1 tente + 1 véhicule	15 € par nuit	18 € par nuit
2 adultes + 1 caravane avec véhicule	18 € par nuit	22 € par nuit
2 véhicules + 1 camping-car ou van	18 € par nuit	22 € par nuit
Personne suppl 6 ans et +	4 € par nuit	5 € par nuit
Enfant jusqu'à 5 ans	Gratuit	Gratuit
Animal de compagnie	2.20 € par nuit	2.50 € par nuit
Electricité (10A)	4.50 € par nuit	4.50 € par nuit

La taxe de séjour n'est pas comprise dans les tarifs précisés ici.

### **NOS AUTRES SERVICES TARIFS 2021**

	<b>BASSE SAISON</b>	<b>HAUTE SAISON</b>
Tente supplémentaire	2 € par nuit	3 € par nuit
Kit draps 1 place	5 € par séjour	5 € par séjour
Kit draps 2 places	7 € par séjour	7 € par séjour
Pack de nuit sur demande (matelas/oreiller/couette/draps)	12 € par séjour	12 € par séjour
Visiteur à la journée	1.50 € par jour	2 € par jour
Douche visiteur	2 € par jour	2.50 € par jour
Véhicule supplémentaire	4 € par jour	5 € par jour

### **LES CHALETS TARIFS 2021**

	<b>BASSE SAISON</b>	<b>HAUTE SAISON</b>
Chalet 2/3 personnes-1 week-end (2 nuits)	140 €	Uniquement à la semaine
Chalet 2/3 personnes : 1 semaine	330 €	390 €
Chalet 4/5 personnes : 1 week-end (2 nuits)	210 €	Uniquement à la semaine
Chalet 4/5 personnes : 1 week-end	390 €	450 €

Le stationnement pour 1 véhicule est compris dans le tarif.  
La taxe de séjour n'est pas comprise dans les tarifs précisés.  
Caution ménage à l'arrivée : 50 €/séjour

## **NOS AUTRES SERVICES – TARIFS 2021**

	<b>BASSE SAISON</b>	<b>HAUTE SAISON</b>
Kit de draps 1 place	5 € par séjour	5 € par séjour
Kit de draps 2 places	7 € par séjour	7 € par séjour
Véhicule supplémentaire	4 € par jour	5 € par jour
Kit bébé (chaise haute + lit parapluie + poussette)	5 € par jour	5 € par jour
Visiteur à la journée	1.50 €	2 €
Douche visiteur	2 €	2.50 €
Animal de compagnie	2.20 € par jour	2.50 € par jour

## **LA LOCATION DE CARAVANES – TARIFS 2021**

	<b>BASSE SAISON</b>	<b>HAUTE SAISON</b>
<u>1 week-end (2 nuits)</u>	<u>140 €</u>	Uniquement à la semaine
<u>1 semaine</u>	330 €	390 €

Le stationnement pour 1 voiture est compris dans le tarif.

La taxe de séjour n'est pas comprise dans les tarifs précisés.

Caution ménage à l'arrivée : 30 €/séjour

## **NOS AUTRES SERVICES – TARIFS 2021**

	<b>BASSE SAISON</b>	<b>HAUTE SAISON</b>
Kit de draps (1 place)	5 € par séjour	5 € par séjour
Kit de draps (2 places)	7 € par séjour	7 € par séjour
Véhicule supplémentaire	4 € par jour	5 € par jour
Kit bébé (chaise haute + lit parapluie + poussette)	5 € par jour	5 € par jour
Visiteur à la journée	1.50 €	2 €
Douche visiteur	2 €	2.50 €
Animal de compagnie	2.20 € par jour	2.50 € par jour

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les différents tarifs du Camping « François ROUQUET » proposés par M. MAES Mickael et Mme. LEPINE Audrey délégataires et en avoir délibéré, approuve les tarifs ci-dessus.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### ► SITV (Syndicat de Télévision)

Chantal OLIVIERI fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu à Saillagouse : suite aux problèmes de réception rencontrés par les administrés, le syndicat a commandé les mâts qui vont servir à améliorer la diffusion des chaînes de télévision. Il est demandé à la commune lorsque des administrés signalent un dysfonctionnement de communiquer au SITV les noms et téléphones de ceux-ci.

► Le conseil Municipal remercie les personnes bénévoles qui œuvrent pour la commune : Ginette POSSO se propose de décorer la cabine téléphonique destinée à la boîte aux livres , Michel CAYROL a fait les étagères, à Christophe FABREGUE qui a fourni des tourets pour en faire des sièges et tables.

► 4 des 8 panneaux d'indications de la commune ont été remplacés par la Communauté de Communes Conflent Canigo.

► Les évacuations des égouts du chemin du Ribas sont bouchées depuis plusieurs jours et pour le moment les employés ne parviennent pas à déboucher. Il convient de sensibiliser les gens à ne pas jeter n'importe quoi dans les toilettes (lingettes ...) car il a été trouvé tout et n'importe quoi.

► Marc GLORIES et Anne Renée ont participé à la commission déchets de la com com . Le SYDETOM syndicat chargé du traitement des déchets annonce un forte augmentation du cout du brulage à la tonne, cette augmentation va se répercuter sur la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), d'où l'intérêt de plus en plus important de trier ses déchets.

► Le camping va rouvrir début avril avec en projet un jacuzzi et une bulle étoilée.

**Séance levée à 20h30**